



GROUP **3** INSECTICIDE

CyLence[®]

Pour-On Insecticide
Ready to Use

**For Control of Horn Flies, Chewing Lice and Sucking Lice on Beef and Dairy
(including lactating) Cattle and Control of Sheep Biting Lice and Sheep Keds on
Sheep**

COMMERCIAL

ACTIVE INGREDIENT: Cyfluthrin 1%

REGISTRATION NUMBER 25674 PEST CONTROL PRODUCTS ACT

READ THE LABEL BEFORE USING

KEEP OUT OF REACH OF CHILDREN

SKIN AND EYE IRRITANT

CAUTION

POISON

Bayer Inc.
2920 Matheson Blvd. East
Mississauga, Ontario L4W 5R6

1-888-663-5326

NET CONTENTS: 500 mL and 3L

PRECAUTIONS

KEEP OUT OF THE REACH OF CHILDREN.

Can cause substantial but temporary eye injury. Harmful if swallowed, or absorbed through the skin. Avoid contact with skin, eyes or clothing. Keep out of the eyes of cattle and sheep. Wash hands after handling product. Do not contaminate feed or food.

Wear a long-sleeved shirt, long pants, chemical-resistant gloves, socks, shoes and protective eyewear (goggles or face shield) during loading, application, clean-up and repair.

FIRST AID

IF IN EYES, hold eye open and rinse slowly and gently with water for 15-20 minutes. Remove contact lenses, if present, after the first 5 minutes, then continue rinsing eye. Call a poison control centre or doctor for treatment advice.

IF SWALLOWED, call a poison control centre or doctor immediately for treatment advice. Have person sip a glass of water if able to swallow. Do not induce vomiting unless told to do so by a poison control centre or doctor. Do not give anything by mouth to an unconscious person.

IF INHALED, move person to fresh air. If person is not breathing, call 911 or an ambulance, then give artificial respiration, preferably by mouth-to-mouth, if possible. Call a poison control centre or doctor for further treatment advice.

IF ON SKIN OR CLOTHING, take off contaminated clothing. Rinse skin immediately with plenty of water for 15-20 minutes. Call a poison control centre or doctor for treatment advice.

Take container, label or product name and Pest Control Product Registration Number with you when seeking medical attention.

TOXICOLOGICAL INFORMATION

Skin exposure may cause transient sensations (tingling, burning, itching, numbness). Symptoms of exposure in humans may also include tautness and reddening of facial skin, paraesthesia (elevated sensitivity, particularly to touch) and irritation of the eyes, mouth and throat. No specific antidote is available. Treat the patient symptomatically.

ENVIRONMENTAL PRECAUTIONS

TOXIC to aquatic organisms and small wild mammals.

As this product is not registered for the control of pests in aquatic systems, DO NOT use to control aquatic pests. DO NOT contaminate irrigation or drinking water supplies or aquatic habitats by cleaning of equipment or disposal of wastes.

DIRECTIONS FOR USE

For control of Horn Flies, Chewing Lice and Sucking Lice on Beef and Dairy (including lactating) Cattle, and for control of Sheep Biting Lice and Sheep Keds on Sheep.

HOW TO APPLY

CyLence Pour-On Insecticide is a ready-to-use solution applied using a graduated syringe, cylinder or standard sized dipper.

CATTLE:

Apply the required amount of solution directly along the top of the back and the top of the head of the animal.

The dosage applied depends on the weight of each animal. The following table shows the correct amount to apply. Note: Due to the small amount of material required, care must be taken to apply the correct dosage.

ANIMAL WEIGHT (Kg)	DOSAGE (mL)
45 - 90	2
91 - 180	4
181 - 270	6
271 - 360	8
361 - 450	10
451 and over	12

DO NOT apply more than once every 3 weeks. **DO NOT** apply more than 3 applications per year. For optimal lice control, an initial application followed by a second treatment 3 weeks later is recommended. Chewing lice (otherwise known as biting lice) (*Mallophaga*) will usually be eliminated within one week after the first treatment. Sucking lice (*Anoplura*) may persist on a few animals after the second treatment.

Number of Animals one container will treat		
Dosage (mL)	500 mL Size	3 L Size
2	250	1500
4	125	750
6	83	500
8	62	375
10	50	300
12	41	250

Leave a one-day interval between last treatment and slaughter. Consult a veterinarian before using on cattle under drug or other pesticide treatment. CyLence Pour-On Insecticide does not control Cattle Grubs.

SHEEP:

For treatment and control of Sheep Biting Lice (*Bovicola ovis*) and Sheep Keds (*Melophagus ovinus*), part the fleece and apply 2 mL of solution per 10 Kg body weight to all sheep within a flock directly along the top of the back in multiple locations. CyLence Pour-On Insecticide has been shown to have residual activity against sheep keds protecting sheep from re-infestation for up to 21 days.

DO NOT apply more than once every year. Leave a one-day interval between the last treatment and slaughter. There is no withdrawal time for milk. Consult a veterinarian before using on sheep under drug or other pesticide treatment.

RESISTANCE MANAGEMENT

For resistance management, CyLence Pour-On Insecticide is a Group 3 insecticide. Any insect population may contain individuals naturally resistant to CyLence Pour-On Insecticide and other Group 3 insecticides.

The resistant biotypes may dominate the insect population if these insecticides are used repeatedly. Other resistance mechanisms that are not linked to site of action, but specific for individual chemicals, such as enhanced metabolism, may also exist. Appropriate resistance management strategies should be followed.

To delay insecticide resistance:

- Where possible, rotate the use of CyLence Pour-On Insecticide with different groups that control the same pests.
- Use tank mixtures with insecticides from a different group when such use is permitted.
- Insecticide use should be based on an integrated pest management (IPM) program that includes scouting and record keeping and considers cultural, biological, and other chemical control practices;
- Monitor treated pest populations for resistance development.
- Contact the local extension specialist or certified crop advisors for any additional pesticide resistance-management and IPM recommendations for the specific site and pest problems in the area.
- For further information or to report suspected resistance, contact Bayer Animal Health at 1 888 663-5326.

NOTICE TO VETERINARIAN

A small percentage of treated animals may experience a temporary skin sensation known as paraesthesia (characterized by one or more of the following signs: head tossing, tail twitching, restlessness and irritability) within 24 hours after application. Affected animals generally return to normal within 48 hours, without treatment.

DISPOSAL

1. Follow provincial instruction for any required additional cleaning of the container prior to its disposal.
2. Make the empty container unsuitable for further use.
3. Dispose of the container in accordance with provincial requirements.
4. For information on disposal of unused, unwanted product, contact the manufacturer or the provincial regulatory agency. Contact the manufacturer and the provincial regulatory agency in case of a spill, and for clean up of spills.

NOTICE TO USER

This pest control product is to be used only in accordance with the directions on the label. It is an offence under the PEST CONTROL PRODUCTS ACT to use this product in a way that is inconsistent with the directions on the label.

® TM see www.bayer.ca/tm-mc



GROUPE 3 INSECTICIDE

CyLence[®]

Insecticide à verser
Prêt à l'emploi

Pour le contrôle des mouches des cornes, des mallophages (poux piqueurs) et des anoploures (poux suceurs) des bovins de boucherie et des bovins laitiers (y compris les vaches en lactation) et pour le contrôle des mallophages (poux piqueurs) et des mélophages (barbins) du mouton sur les moutons

COMMERCIAL

PRINCIPE ACTIF : cyfluthrine 1 %

NUMÉRO D'ENREGISTREMENT 25674 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

IRRITANT DE LA PEAU ET DES YEUX

ATTENTION POISON

Bayer Inc.
2920 Matheson Blvd. East
Mississauga, Ontario L5W 5R6

1-888-663-5326

CONTENU NET : 500 mL et 3 L



PRÉCAUTIONS

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

Peut provoquer des lésions importantes mais passagères des yeux. Nocif si avalé ou absorbé par la peau. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter de projeter dans les yeux des animaux.

Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures, et une protection oculaire (des lunettes de protection ou un écran facial) pendant le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations.

PREMIERS SOINS

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INGESTION, appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS D'INHALATION, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :

L'exposition de la peau peut provoquer des sensations transitoires (picotement, brûlure, démangeaison, engourdissement). Les autres symptômes pourraient inclure tension et rougeur de la peau du visage, paresthésie (sensibilité accrue, surtout au toucher) et irritation des yeux, de la bouche et de la gorge. Il n'y a pas d'antidote spécifique. Administrer un traitement symptomatique.

RISQUES ENVIRONNEMENTAUX

TOXIQUE pour les organismes aquatiques et les petits mammifères sauvages.

Puisque ce produit n'est pas homologué pour lutter contre les organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, NE PAS l'utiliser pour lutter contre des organismes nuisibles en milieu aquatique. NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination de déchets.

MODE D'EMPLOI



Pour le contrôle des mouches des cornes, des mallophages (poux piqueurs) et des anoploures (poux suceurs) des bovins de boucherie et des bovins laitiers (y compris les vaches en lactation) et pour le contrôle des mallophages (poux piqueurs) et des mélophages (barbins) du mouton sur les ovins.

MODE D'APPLICATION

L'insecticide à verser CyLence est une solution prête à l'emploi, appliqué au moyen d'une seringue à barillet gradué, d'un cylindre gradué ou d'une louche graduée de taille normale.

BOVINS :

Appliquer la quantité voulue de solution le long de l'échine et sur le dessus de la tête de l'animal.

La dose dépend du poids de l'animal. Le tableau suivant indique les quantités à appliquer. Remarque: Étant donné qu'une très petite quantité de solution est requise, il faut prendre soin de bien calculer la dose.

POIDS DE L'ANIMAL (Kg)	DOSE (mL)
45 - 90	2
91 - 180	4
181 - 270	6
271 - 360	8
361 - 450	10
451 et plus	12

NE PAS appliquer plus d'une fois toutes les 3 semaines. NE PAS appliquer plus de 3 fois par année. Pour obtenir un effet parasiticide optimum contre les poux, il est recommandé d'effectuer un deuxième traitement 3 semaines après le premier. Les mallophages (autrement appelé les poux piqueurs)(*Mallophaga*) sont habituellement éliminés moins d'une semaine après le premier traitement. Dans certains cas, les mélophages (poux suceurs) (*Anoplura*) peuvent persister sur quelques animaux après le deuxième traitement.

Nombre d'animaux pouvant être traités au moyen du contenu d'un flacon		
Dose (mL)	Format de 500 mL	Format de 3 L
2	250	1500
4	125	750
6	83	500
8	62	375
10	50	300
12	41	250

Il faut laisser un intervalle d'un jour entre le dernier traitement et l'abattage. Consulter un vétérinaire avant d'administrer le traitement à des bovins qui reçoivent des médicaments ou d'autres antiparasitaires. L'insecticide à verser CyLence n'élimine pas les larves d'hypoderme.

OVINS :

Pour le traitement et le contrôle des mallophages (poux piqueurs) du mouton (*Bovicola ovis*) et des mélophages



(barbins) du mouton (*Melophagus ovinus*), écarter la toison et appliquer 2 mL de la solution par tranche de 10 kg de poids vif à divers endroits le long du haut du dos sur tous les animaux du troupeau. On a montré que l'insecticide à verser CyLence avait une activité résiduelle contre les mélophages (barbins) du mouton. Celle-ci protège les moutons contre la réinfestation pendant une période maximale de 21 jours.

NE PAS appliquer plus d'une fois par année. Il faut laisser un intervalle d'un jour entre le dernier traitement et l'abattage. Aucun délai d'attente pour le lait n'est nécessaire. Consulter un vétérinaire avant d'administrer le traitement à des ovins qui reçoivent des médicaments ou d'autres antiparasitaires.

GESTION DE LA RÉSISTANCE

Aux fins de la gestion de la résistance, l'Insecticide à verser CyLence fait partie du Groupe 3. Toute population d'insectes peut renfermer des individus naturellement résistants à l'Insecticide à verser CyLence et autres insecticides du Groupe 3. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population si ces insecticides sont utilisés de façon répétée. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder la résistance aux insecticides :

- Dans la mesure du possible, utiliser l'Insecticide à verser CyLence en alternance avec ceux de groupes différents capables d'éradiquer les mêmes insectes.
- Utiliser des mélanges en réservoir comprenant des insecticides d'un groupe différent, lorsqu'un tel usage est permis.
- Les insecticides doivent être utilisés en suivant un programme de gestion intégrée des parasites (GIP) qui prévoit le dépistage et la tenue de dossiers et envisage des pratiques culturales, biologiques et autres méthodes d'éradication chimiques.
- Contrôler les populations de parasites traitées afin de déceler toute manifestation de résistance.
- Communiquer avec le spécialiste agricole de la région ou avec des conseillers agricoles agréés pour obtenir d'autres recommandations en matière de gestion de la résistance aux pesticides et de GIP, relativement au site traité ou aux problèmes d'infestation dans la région.
- Pour d'autres renseignements ou pour signaler d'éventuels cas de résistance, communiquer avec Bayer Santé animale au 1-888-663-5326.

AVIS AUX VÉTÉRINAIRES :

Un faible pourcentage des animaux traités peut présenter une paresthésie temporaire (caractérisée par au moins un des signes suivants: mouvements brusques de la tête, agitation de la queue, nervosité et irritabilité) dans les 24 heures suivant l'application. La paresthésie disparaît généralement dans les 48 heures, sans traitement

ÉLIMINATION

1. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination ou son reconditionnement est exigé en vertu de la réglementation provinciale. Ne pas réutiliser le contenant.
2. Rendre le contenant inutilisable.



3. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
4. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi d'un tel produit dans des conditions dangereuses constitue une infraction à la LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES.

MC voir www.bayer.ca/tm-mc